

MOUCHE DE L'OLIVE – ŒIL DE PAON

6/10/2016

Ces informations ne sont que des préconisations.
L'application des produits phytosanitaires reste sous votre responsabilité.
Veuillez respecter les règles de leur utilisation. Agrément Certiphyto : LR00995

MOUCHE DE L'OLIVE *Bactrocera oleae* L'ŒIL DE PAON *Fusicladium oleaginum*



Nous trouvons sur les pièges englués entre 50 et 200 mouches par semaine suivant les secteurs. Si la récolte est prévue dans plus d'un mois il est indispensable de vérifier si la protection à l'argile est suffisante.

Un **dernier passage** est souvent nécessaire en ce début de mois ; si c'est le cas il est possible de rajouter du **cuivre à demi-dose (600g/hl** de bouillie bordelaise par exemple) à ce dernier traitement d'argile pour prévenir la maladie de l'œil de Paon qui continue à se développer dans le département et qui pénalise énormément la production.

Si vous n'utilisez pas l'argile pour la lutte contre la mouche de l'olive, vous devez aussi renouveler votre traitement au cuivre à demi-dose contre l'œil de Paon mais **ne pas le mélanger au Synéis Appât**.

Marie SINGER – Référente technique arboriculture bio régional Sud & Bio
marie.singer@bio66.com – Port : 06 23 59 35 87

